

dienne de l'eau lourde et, dans l'affirmative, quels montants en dollars de 1990?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Albert Cooper (Secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

L'ACTION DE GRÂCE

M. Albert Cooper: Monsieur le Président, je me permettrai de profiter de l'occasion pour offrir à vous, à votre famille, aux greffiers, au personnel de la Chambre et à tous mes collègues mes meilleurs souhaits à l'occasion de l'Action de grâce.

M. le Président: Je dois dire que je suis touché par ces remarques. Je remercie le député.

[Français]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): L'opposition évidemment se rallie à cette idée et nous aimerions aussi souhaiter à vous-même, monsieur le Président, et à votre famille, au greffier et à toute sa famille, à tous les pages, à tous les gens qui nous aident à la Chambre, un bon congé de fin de semaine et une bonne fête de l'Action de grâces.

[Traduction]

M. le Président: Il y aurait peut-être lieu de proposer une motion d'ajournement.

Des voix: Bravo!

M. le Président: J'ai reçu deux demandes. Je vais d'abord entendre le député de Kamloops.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LE SÉNAT

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je vous ai donné avis plus tôt de mon intention d'invoquer l'article 52 du Règlement pour demander l'ajournement

Affaires courantes

de la Chambre en vue de discuter d'une question urgente.

Je ne crois pas avoir à aller dans les détails. Ma lettre explique mes raisons. Très brièvement, je dirai simplement qu'au cours des 24 dernières heures, la crise à l'autre endroit s'est aggravée. Je suis sûr que nos électeurs dans tout le pays ne savent plus que penser et sont furieux devant l'incapacité qui semble frapper le Parlement.

Les événements actuels compromettent notre capacité de nous acquitter des fonctions que nous confère la Constitution. La montée de l'inquiétude dans le pays pourrait aboutir à une perte totale de confiance dans nos institutions politiques.

Bref, nous sommes tous profondément troublés par la situation qui règne à l'autre endroit. En un sens, le Parlement du Canada—pas nécessairement la Chambre des communes—est paralysé. À mon avis, s'il y a jamais eu une crise dans notre pays, c'est bien maintenant.

• (1230)

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je vous ai donné avis aujourd'hui de mon intention, par suite de l'effondrement de la règle du droit au Sénat du Canada, de demander un débat sur toute cette affaire.

Nous croyons que le Parlement est l'autorité suprême en cette matière. Il est actuellement paralysé et nous le déplorons infiniment. Nous espérons, monsieur le Président, que vous jugerez bon de nous donner la possibilité d'essayer de rétablir quelque peu la confiance des Canadiens dans le Parlement, en autorisant un débat d'urgence ce soir.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

M. le Président: Je vais répondre à ces deux demandes en donnant peut-être plus d'explications que le Président n'en fournit d'habitude.

Je suis bien conscient que le comité de la réforme a recommandé il y a quelque temps que le Président ne donne aucune raison lorsqu'il répond à ces demandes. Comme j'ai dû le faire il y a quelques jours, je vais expliquer brièvement l'attitude que j'adopte.

Tout d'abord, quiconque suit nos délibérations aujourd'hui sait que la Chambre est vivement préoccupée